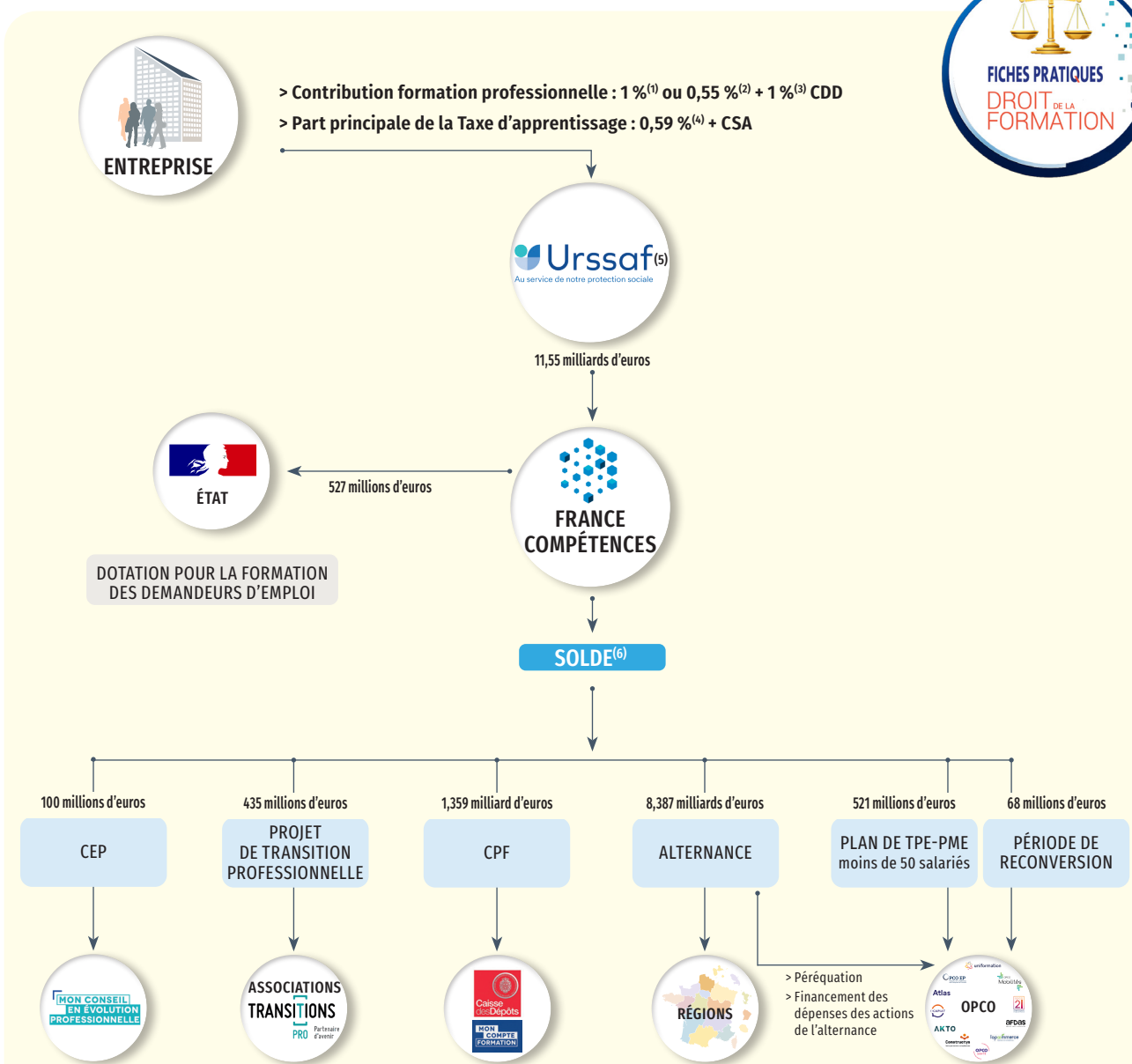


AFFECTATION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS LÉGALES DES EMPLOYEURS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE



(1) Entreprise d'au moins 11 salariés.
 (2) Entreprise de moins de 11 salariés.
 (3) Masse salariale des salariés en CDD.
 (4) 0,44 % en Alsace-Moselle.
 (5) MSA pour les entreprises relevant du régime agricole.
 (6) Déduction faite des dépenses de fonctionnement et d'investissements et des intérêts sur concours bancaires.